

« Je n'ai pas accepté le test PCR à l'aéroport et j'étais dans mon droit »



[Source : Nexus]

Mon avion a atterri à 7h30 du matin et je n'ai pu sortir qu'à midi de l'aéroport. Pourquoi ? Parce que j'ai préféré la quarantaine au test PCR, ce qui était dans mon droit. J'ai expérimenté sur place une réelle désinformation que j'estime en partie volontaire au sujet des textes juridiques concernant les mesures sanitaires. Que ce soit parmi le personnel de l'aéroport ou les officiers de police à qui j'ai eu affaire, comme dans certains médias, qui essaient de nous faire croire qu'il est obligatoire.

Entretien avec Amandine, maman de trois enfants et chef d'entreprise, qui s'est rendue à l'étranger cet été et qui n'a pas accepté le test PCR qu'on exigeait d'elle à l'aéroport à son retour en France. Elle nous explique comment et pourquoi elle y a échappé.

Où t'es-tu rendue cet été ?

Cet été, je suis allée au Brésil deux semaines en août parce que je suis en couple depuis un an et demi avec mon compagnon qui est brésilien. Mon dernier voyage était en février, je suis rentrée en mars. Avec la pandémie qui a démarré mi-mars, les frontières n'étant pas ouvertes aux brésiliens, contrairement aux frontières brésiliennes qui sont ouvertes aux français, ce que je trouve injuste, il n'a pas pu venir me voir. C'est moi qui ai donc dû retourner là-bas, en me décidant du jour au lendemain.

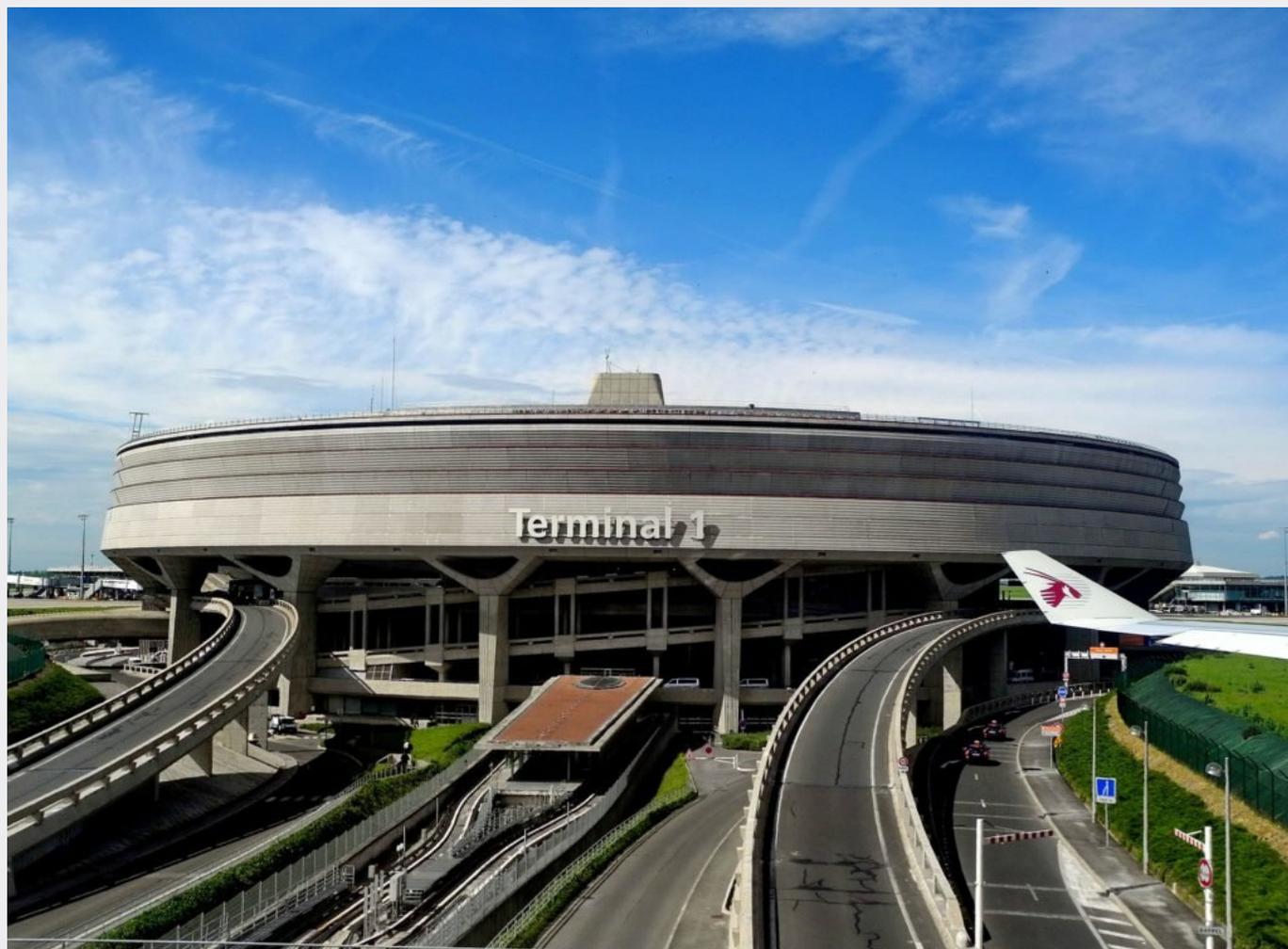


Image par David Mark de Pixabay

As-tu hésité à y aller, étant donné les contraintes sanitaires ? Pourquoi ?

En Europe, on a des informations qui sont très orientées, pour ne pas dire manipulées, notamment en ce qui concerne la situation au Brésil qui en fait est la même partout dans le monde. C'est à dire que quand on ramène le nombre de morts au nombre d'habitants, on trouve exactement les mêmes chiffres qu'en France. Les contraintes sanitaires ne m'ont pas effrayées plus que ça, ne m'ont pas fait hésité ou réfléchir trop longtemps, car j'ai une vision plutôt détachée par rapport au COVID. Par rapport à mon âge et aux conditions de comorbidité, et étant donné la létalité du virus, j'ai plus de chances de vivre ma vie normalement que de mourir du COVID. Je préfère donc voir le verre à moitié plein plutôt que l'inverse.

Quelles étaient ces contraintes ?

A partir du 1er août, il y a eu des contraintes renforcées pour une liste de pays dont le Brésil, qui est actualisée tous les quinze jours. Le Brésil ayant ouvert ses frontières au tourisme, la seule condition était d'avoir une attestation d'assurance voyage en anglais ou en portugais indiquant le montant qu'elle couvre. J'ai souscrit à une assurance en ligne qui m'a coûté

moins de 50€ pour deux semaines. Il n'y a pas eu de test à faire à l'aller. La consigne est qu'on devait porter un masque obligatoirement chirurgical, alors que j'ai vu des personnes qui n'avaient pas ce type de masque embarquer. A l'aller, j'ai eu un contrôle de température frontale à l'embarquement, sachant que les thermomètres frontaux sont de très mauvaise qualité.

A ton retour, que s'est-il passé ?

A mon retour, j'ai eu plus de conditions que pour l'aller. J'ai même reçu des petits textos d'Air France, qui me disaient que je devais me présenter à telle porte pour faire vérifier mes papiers. Il y avait deux documents principaux à remplir, notamment une attestation comme quoi je ne présentais pas de symptômes du COVID, ainsi qu'une attestation de déplacement un peu sur le même modèle qu'on avait pendant le confinement, afin que je valide le motif de mon voyage, lequel était dans mon cas le fait d'être ressortissante française et de rentrer dans mon pays d'origine. Ces papiers ne m'ont été demandés à aucun moment. Pas de contrôle de température non plus à l'embarquement d'Air France.

Coronavirus : Test PCR, attestation de déplacement international dérogatoire et déclaration sur l'honneur



Afin de contribuer à la lutte contre la Covid-19 alors que les frontières extérieures de l'espace européen sont appelées à une réouverture progressive, la France met en place des mesures préventives. Elles s'appliquent à tous les voyageurs arrivant du Brésil, qu'ils soient français, brésiliens ou d'une autre nationalité. Pour mémoire, l'entrée sur le territoire français est toujours restreinte : consultez notre foire aux questions pour savoir qui est autorisé à y pénétrer.

a/ Pour tous les voyageurs en provenance du Brésil, il est très fortement recommandé de disposer d'un test négatif au virus de la Covid-19 (test PCR de moins de 72 heures) avant leur embarquement pour la France, ce qui leur permettra de quitter rapidement l'aéroport et de circuler librement dans le pays.

Pour les personnes n'ayant pu effectuer ce test avant leur départ, car il peut être difficile à réaliser dans certaines localités brésiliennes, un dispositif de généralisation des tests à l'arrivée est mis en place dans les aéroports et ports français. Ce dispositif consiste à tester systématiquement les voyageurs à partir du 1er août :

- Les personnes testées négativement à la Covid-19 pourront circuler librement sur le territoire ;
- Les personnes testées positivement seront contactées ultérieurement pour une mise en quarantaine, dans le lieu de leur choix, avant de reprendre le cours d'une vie normale sur le territoire ;
- Si le passager refuse de se soumettre à la procédure du test à l'arrivée, le dispositif sanitaire requerra qu'un arrêté préfectoral de placement en quarantaine soit établi.

Dans tous les cas de figure, seuls les passagers de plus de onze ans devront présenter un test.

Que s'est-il passé à ton retour ?

En arrivant en France, j'avais deux options. Soit faire un test COVID réalisé dans les 72h avant le départ. Quand on voyage durant le weekend, c'est très

compliqué d'avoir des résultats dans les temps et un jour ouvrable. Au Brésil, il fallait le payer. A défaut de pouvoir faire son test sur place, on peut le faire à l'arrivée en France, ce qui est pris en charge. Et je savais que dans l'article 24 du décret du 10 juillet 2020, on énonce la possibilité de faire une quarantaine préfectorale, quand on n'a pas pu faire le test avant de partir. Quand je suis arrivée dans les files à la sortie de l'avion, il y en avait une « Vous avez un test » ou une autre « Vous n'avez pas de test ». J'ai dit à la dame qui nous a accueillis que je n'avais pas de test et que je ne voulais pas en faire un. Elle m'a répondu que ça n'était pas grave et m'a indiqué d'aller dans la file des gens sans test. Je suis passée à la frontière police, on m'a donné un formulaire à la volée à remplir vite fait avant de faire le test, sur lequel il est énoncé qu'on a été informé des risques de ce test, ce qui n'est absolument pas le cas. A aucun moment on ne nous explique ce qu'est un test PCR, ou comment va se dérouler la chose. Je suis passée ensuite devant les tables de la Protection Civile qui fait l'enregistrement des volontaires pour faire le test. Juste à côté, il y avait la société qui les réalisait. Arrivée devant leur stand, j'ai signalé à nouveau que je ne voulais pas faire le test. L'employée a appelé son chef, qui a appelé le Poste de Police. On m'a fait patienter debout avec tous les gens qui passaient. Je suis allée ensuite allée m'asseoir à côté de la Police, puis on est venu me dire que le test était obligatoire et qu'il fallait que je le fasse. Je lui ai demandé de me montrer le texte prouvant ce qu'il avançait. Je lui ai cité le décret et la quarantaine préfectorale. Il m'a répondu « *Pas de problème, je vais appeler mon chef, on va vous mettre en garde à vue* ». Je lui ai demandé sur quel motif. On ne m'a pas répondu.

Tu as donc donc dû aller au poste de police ?

Oui. J'ai attendu une demi-heure ce chef qui m'a emmenée au poste de police se trouvant dans l'aéroport. Je lui expliqué que je souhaitais faire la quarantaine, ce à quoi il a répondu qu'il n'y avait aucun problème et que j'étais dans mon droit, tout en m'accompagnant au poste où j'ai pu m'asseoir. La moitié des policiers n'y portait pas de masque. Je suis entrée là-bas à 8h30, j'en suis sortie à midi. J'ai eu un entretien avec un officier très courtois qui a enregistré ma demande. La première question qu'il m'a posée, c'est : « Pourquoi est-ce que vous ne voulez pas faire le test ?

– Est-ce que je dois justifier de pourquoi je ne veux pas le test ? Je n'ai pas à argumenter.

– Non effectivement, mais on aimerait bien savoir.

Je veux faire la quarantaine préfectorale évoquée dans le décret du 10 juillet, je peux la faire à domicile car j'ai un logement décent. »

L'officier a cherché dans son ordinateur le texte de loi que j'ai évoqué qu'il n'avait pas l'air de connaître.

Il m'a ensuite demandé mon adresse, mon nom, mon numéro de téléphone, mon adresse email et ne m'a donné aucune recommandation sur la surveillance de mes symptômes. Il m'a demandé la copie de mon attestation comme quoi je ne présentais aucun symptôme. J'ai fini par obtenir un papier indiquant les arrêtés et les conditions dans lesquelles faire ma quarantaine. Une semaine après mon retour, je n'ai eu aucun contrôle.



Image par Anja de Pixabay

Selon toi, ces règles sanitaires sont-elles légitimes ? Pourquoi ?

Je ne sais pas si c'est à moi de répondre à cette question. Mais je peux quand même dire que ce que je trouve absurde, c'est de se faire tester quand on n'est pas malade. Je suis consciente du risque, qu'il y a un virus. Maintenant ce n'est pas tout le monde qui l'attrape, et puis on peut très bien l'attraper et ne pas être malade. Donc je suis attentive à mes symptômes, à savoir si je suis malade. Si je ne suis pas malade, pourquoi est-ce que j'irais me faire dépister ? Ça n'est pas dans les protocoles sanitaires habituels de dépister des gens qui ne sont pas malades. En ce sens, je trouve que ces mesures sont illégitimes et gonflent les chiffres de la propagande pour montrer qu'il y a beaucoup de cas positifs, cette fameuse "deuxième vague" qu'on nous a annoncée bien en avance. En fait, c'est une vague de cas positifs, mais ça n'est pas une vague de malades. C'est pour cela que j'ai choisi la quarantaine, car je ne veux pas participer à cette mascarade de faire des tests à tout-va sur des personnes en bonne santé. De plus, il y a certains risques à faire des tests PCR : d'avoir des résultats faux, ou d'avoir un test qui n'est pas homologué normes CE. S'ils sont en rupture de stocks, ils peuvent utiliser des tests qui viennent d'ailleurs et qui ne sont pas homologués. Et puis à mes yeux, il y a le risque concernant le geste médical en lui-même. C'est pas anodin pour moi d'aller toucher cet endroit-là. Si on avait permis de faire des tests salivaires très efficaces et bien

moins chers, plutôt que des tests PCR, peut-être que j'aurais envisagé d'en faire un, mais un test aussi intrusif que le PCR, c'est non. Pour moi il peut causer plus de dégâts qu'il n'est efficace.

As-tu quelque chose à ajouter ?

Renseignez-vous sur vos droits, le PCR n'est pas toujours obligatoire. Certains médias essaient de nous faire croire de manière biaisée que si, mais c'est faux. Et beaucoup plus de gens devraient faire la quarantaine. Si votre test est officiellement positif, comme il n'y a pas de traitement reconnu, on vous mettra de toutes façons en quarantaine. Sauf que quand on est positif au test, on entre dans un système de tracking : nos contacts, les lieux où on a été etc. Ça me fait penser au fait que dans l'avion, il y avait une fiche contact à remplir, avec l'intégralité de nos coordonnées, où n'était pas mentionné qui exploite ces données, ou comment sont effacées ces données après. Pour moi il y a un gros business derrière cette seconde vague annoncée depuis des mois, et de sérieuses questions à se poser sur qui finance les tests, combien coûte un test, quels sont les taux d'efficacité des tests, et comment se déroule l'enregistrement et l'utilisation des données qu'ils mettent en place après.